

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES – PADD –



Commune de TOURRETTES-SUR-LOUP



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) correspond au document cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il présente le projet communal et définit les orientations générales à l'échelle de la commune. Ces orientations croisent les enjeux de plusieurs domaines de la politique publique :

- Aménagement et urbanisme,
- Équipement,
- Paysage,
- Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques,
- Habitat,
- Transports et déplacements,
- Développement des communications numériques,
- Développement économique et commercial, les loisirs.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime la vision de la commune à l'horizon 2025.

→ *Tout point abordé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra être traduit réglementairement par la suite dans les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme.*



Le diagnostic territorial, préalablement établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, a permis à la commune de Tournettes-sur-Loup de dégager les éléments qui lui permettent d'exprimer son projet communal au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Aussi, six orientations de développement communal fondent le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Tournettes-sur-Loup :

- Assurer un développement et un aménagement durable du territoire
- Conforter le rôle économique et social communal
- Assurer une gestion dynamique du patrimoine naturel et des risques, dans le respect des équilibres du territoire
- Garantir une mobilité et un mode de vie durables
- Promouvoir une ville active, en adaptant l'offre en logements
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



ORIENTATION N°1

*ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ET UN AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE*



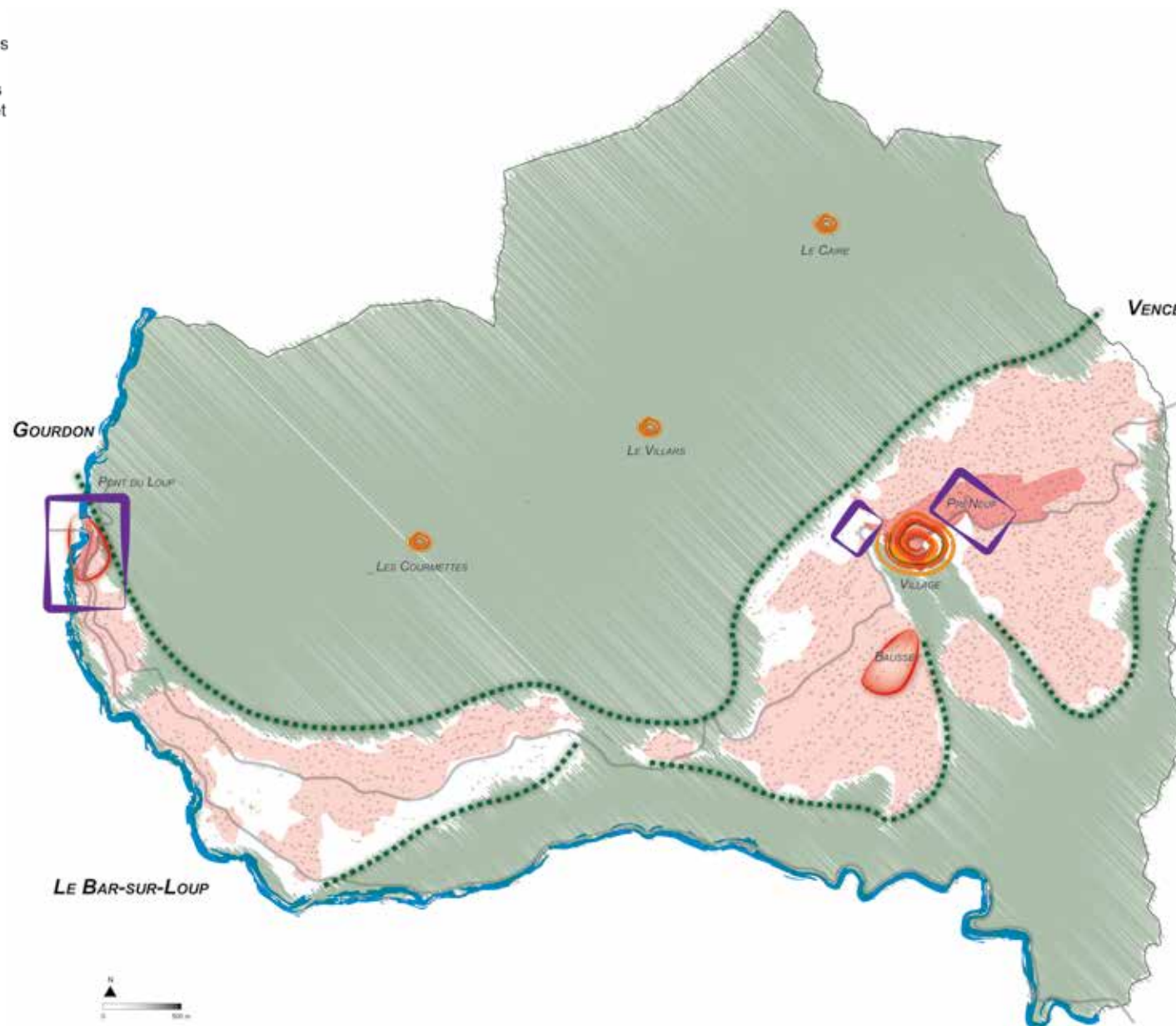
□ Assurer un développement urbain maîtrisé et durable :

- Affirmer et conforter le rôle central et prépondérant du centre historique, *notamment par la mise en valeur de son patrimoine architectural, le développement de l'habitat, le renforcement des équipements et services, etc.*
- Prévoir l'évolution des quartiers résidentiels existants et des hameaux, en cohérence avec leur niveau de desserte et d'équipement et en garantissant l'équilibre entre bâti et végétal – *privilégier une urbanisation raisonnée dans les secteurs de la Gare et de Pont du Loup par exemple et le maintien du caractère naturel dans les secteurs les plus perçus ou de grande qualité paysagère – Les Virettes, Saint-Antoine, L'Hermas, etc –.*
- Poursuivre la réflexion sur l'aménagement de sites à enjeux – *renforcement de la centralité de Pont du Loup ; aménagement urbain à long terme du secteur de la Gare et à moyen terme du secteur du Pré-Neuf.*
- Contenir le développement de l'urbanisation au niveau des sites typiques – *versants des Préalpes dominant la RD 2210, ensembles géologiques caractéristiques représentés par les principales lauves, espaces protégés qui ceignent le village et entre la vallée du Loup et les Pics.*
- Maintenir un équilibre entre les espaces minéralisés et les espaces végétalisés et développer l'urbanisation en aménageant des espaces de respiration.



- **Protéger et mettre en valeur les espaces et sites patrimoniaux et paysagers remarquables, porteurs de l'identité communale** – *vieux village et son socle, les domaines des Courmettes, du Villars, du Caire, les restanques et murs en pierres sèches, oliveraies, lavoirs, etc* –.
- **Requalifier et mettre en valeur les « entrées de ville » :**
 - Repenser l'aménagement urbain du hameau de Pont du Loup, en lien avec la commune de Gourdon et le site naturel des Gorges du Loup.
 - Préserver les anciennes bergeries troglodytes en entrée de ville Ouest.
 - Requalifier l'entrée de ville Est dans le quartier du Pré-Neuf par le développement d'un pôle secondaire urbain et un traitement des accès.

-  Optimiser la densification des zones urbanisées
-  Prévoir une évolution des quartiers résidentiels en cohérence avec leur niveau d'équipement et une trame urbaine aérée
-  Contenir l'urbanisation et préserver les boisements et les espaces remarquables
-  Engager le réaménagement des secteurs de développement urbain
-  Requalifier et mettre en valeur les « entrées de ville »
-  Protéger et préserver l'identité patrimoniale communale et les sites remarquables, comme le village perché et son socle





ORIENTATION N°2

CONFORTER LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMMUNAL

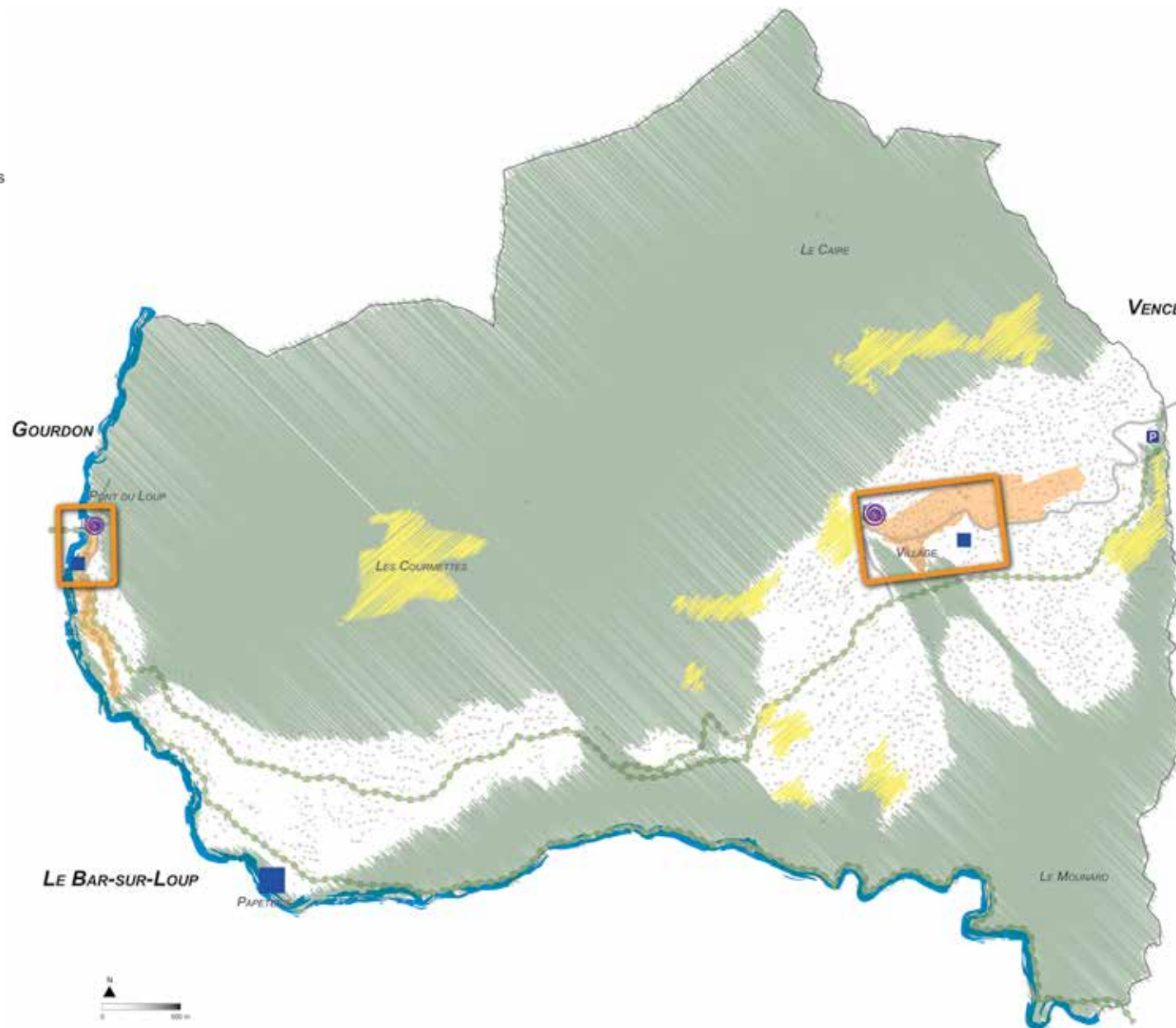


- **Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements liés à la vie quotidienne**, et répondre aux besoins projetés de la commune – *gestion et entretien des équipements culturels, sportifs, scolaires, touristiques, renforcement de l'offre de stationnement à Pont du Loup, poursuite de la réflexion sur l'aménagement du site d'intérêt communautaire de la Papeterie...*
- **Confirmer l'identité culturelle communale et son rayonnement dans le département :**
 - Encourager l'offre touristique, notamment par une offre hôtelière moyenne gamme, des gîtes, des maisons d'hôtes... et maîtriser le tourisme vert dans les espaces naturels et pastoraux.
 - Préserver la culture de la violette, emblème de Tourrettes-sur-Loup, en améliorant notamment la visibilité de la Bastide aux Violettes et de la Confiserie Florian.
 - Poursuivre la réflexion sur la création de circuits « historiques » et « verts ».
 - Valoriser les circuits cyclistes ainsi que les zones d'activités sportives.
- **Développer et asseoir les activités économiques et les services afin de pérenniser le dynamisme communal :**
 - Aider au maintien des commerces et services de proximité, notamment au niveau du village et du hameau de Pont du Loup.
 - Offrir des possibilités foncières pour l'accueil d'engins motorisés.



- Mettre à disposition des entreprises de terrassement des sites offrant des disponibilités foncières, notamment pour le stationnement des engins.
- Développer les services et créer de nouveaux emplois pour ancrer les populations actives.
- **Préserver les espaces affectés aux activités agricoles, pastorales et forestières et encourager le développement de cette filière sur le territoire communal :**
 - Maintenir et renforcer l'activité agricole, notamment sur les terres dédiées à l'oléiculture, à l'apiculture, au pastoralisme et au maraîchage bio (Les Courmettes, le Caire...).
 - Encourager les circuits courts de commercialisation de produits locaux (marchés locaux).
 - Aider à l'installation de nouveaux agriculteurs en constituant des réserves foncières sur des terrains à valeur agronomique et en permettant la reconquête d'espaces agricoles ou oléicoles sur les terres boisées.
 - Permettre la réhabilitation et l'aménagement de bâtiments agricoles, sous réserve de l'absence de risques naturels.
 - Entretenir et valoriser les forêts, en particulier celles du massif de la Sine et du Mounard, en liaison avec le CRPF et le SIVOM du Pays de Vence.

-  Faciliter l'implantation de commerces de proximité dans les secteurs de centralité
-  Affirmer le centre historique, son extension et Pont du Loup comme principaux lieux de vie économique
-  Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements culturels, sportifs et scolaires
-  Offrir des possibilités foncières pour le stationnement des engins motorisés
-  Préserver les espaces agricoles et renforcer cette activité par le maintien des exploitations
-  Confirmer l'identité culturelle communale et notamment la visibilité de la Bastide aux Violettes et la Confiserie Florian
-  Valoriser les circuits cyclistes
-  Entretenir et restaurer les espaces boisés, grâce notamment au pastoralisme, et maîtriser le tourisme vert





ORIENTATION N°3

*ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL
ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU
TERRITOIRE*



- **Protéger et préserver les espaces, paysages et milieux du patrimoine naturel et montagnard de grande qualité paysagère et écologique :**
 - Les espaces remarquables protégés – *crêtes et versants des Préalpes de Grasse, pics au nord de Tourrettes-sur-Loup, gorges du Loup...*
 - Les espaces paysagers sensibles – *continuités naturelles entre la vallée du Loup et les Baous, espaces paysagers en amont de la RD 2210, arbres de grande valeur patrimoniale...*
 - Les milieux caractéristiques – *vieux village et son socle, oliveraies, lauves...*
- **Préserver les espaces agricoles et pastoraux** en valorisant les espaces cultivés sur les replats du Domaine des Courmettes et du Caire notamment, et les versants montagneux.
- **Maintenir, protéger voire reconstituer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**, par la définition d'une trame verte et d'une trame bleue précisée dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et par la création de coupures d'urbanisation significatives, notamment ceux inclus dans le réseau Natura 2000 du Loup.
- **Préserver la ressource en eau qui constitue la trame bleue de la commune :**
 - Protéger et mettre en valeur le Loup et les vallons – *protéger des berges, préserver les ripisylves avec des marges de recul, limiter les rejets de polluants avec des systèmes d'assainissement performants...*



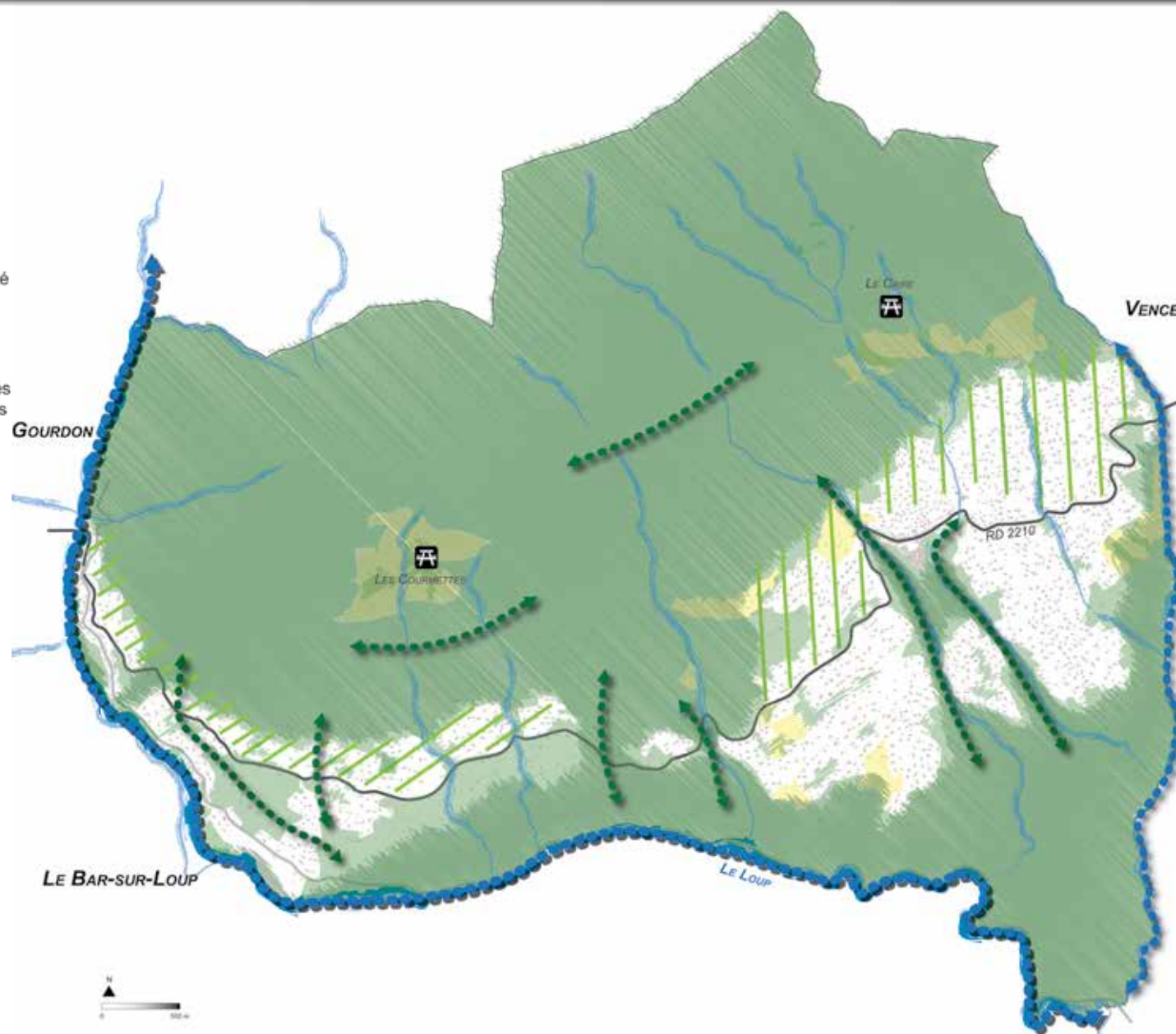
- Protéger la qualité des eaux de surface (cours d'eau...) et des eaux souterraines (captages).
- Économiser l'eau potable en sensibilisant le public sur les économies et les techniques à mettre en place.
- **Gérer et valoriser les espaces naturels et notamment leur ouverture au public** – *concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature, notamment au niveau des Courmettes et du Caire.*
- **Assurer la protection des personnes et des biens au regard des risques naturels connus :**
 - Identifier et gérer les secteurs exposés, ou susceptibles de l'être, à des phénomènes de risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain...).
 - Favoriser les pratiques économiques et les techniques traditionnelles permettant de sécuriser l'environnement.
 - Instaurer des zones de pare-feu en frange urbaine, notamment par le développement des zones agricoles.
- **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et des risques de ruissellement :**
 - Limiter l'artificialisation des sols dans les secteurs et particulièrement dans les secteurs urbains, notamment sur les versants.



- Préserver les axes des vallons et les écoulements naturels des modes d'occupation des sols contraires à leur vocation.
 - Poursuivre et encourager la réalisation de travaux hydrauliques, notamment la réalisation d'ouvrages de réception et de stockage des eaux pluviales.
- **Conforter la gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et renforcer la gestion de l'assainissement des eaux usées**, afin de prévenir les insuffisances et les risques de pollution – *Renforcer les réseaux dans les secteurs urbanisés.*

ORIENTATION N°3 : ASSURER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RISQUES, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

-  Protéger et préserver les réservoirs de biodiversité (boisement, jardin, parc...), participant à la définition de la trame verte communale
-  Préserver un équilibre «végétal - minéral» et maintenir la qualité paysagère des espaces
-  Développer la trame verte communale et relier les réservoirs de biodiversité entre eux
-  Protéger les cours d'eau, maintenir leur qualité et constituer la trame bleue communale
-  Préserver les espaces agricoles et pastoraux
-  Concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature, notamment au niveau des Courmettes et du Caire.





ORIENTATION N°4

GARANTIR UNE MOBILITÉ ET UN MODE DE VIE DURABLES



□ Promouvoir les transports collectifs et les modes doux :

- Mettre en oeuvre le programme d'action du Plan de Déplacement Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – *amélioration du confort, de la régularité, de l'accessibilité...*
- Favoriser les liens entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les territoires voisins, notamment le Pays de Vence.
- Sensibiliser à la limitation du « tout-voiture ».
- Poursuivre les réflexions sur le développement d'un transport téléporté entre le hameau de Pont du Loup et le village de Gourdon.
- Améliorer l'offre en transports scolaires, notamment vers Vence.

□ Rechercher un partage équilibré et sécurisé de l'espace public :

- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les secteurs de Pont du Loup, du village et de la Magdeleine.
- Résorber les points noirs de fluidité et de sécurité sur les principales voies, notamment à Pont du Loup, en liaison avec Gourdon.
- Faciliter les circulations douces en renforçant le maillage des parcours piétonniers et cyclistes, notamment vers le centre-ville, Gourdon, les points d'arrêts de transports en commun et les équipements structurants – *écoles, Bastide aux Violettes...*



- Améliorer la lisibilité des cheminements piétons, notamment entre le parking de la Madeleine et le centre historique.
- Améliorer la gestion des déchets sur la commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).

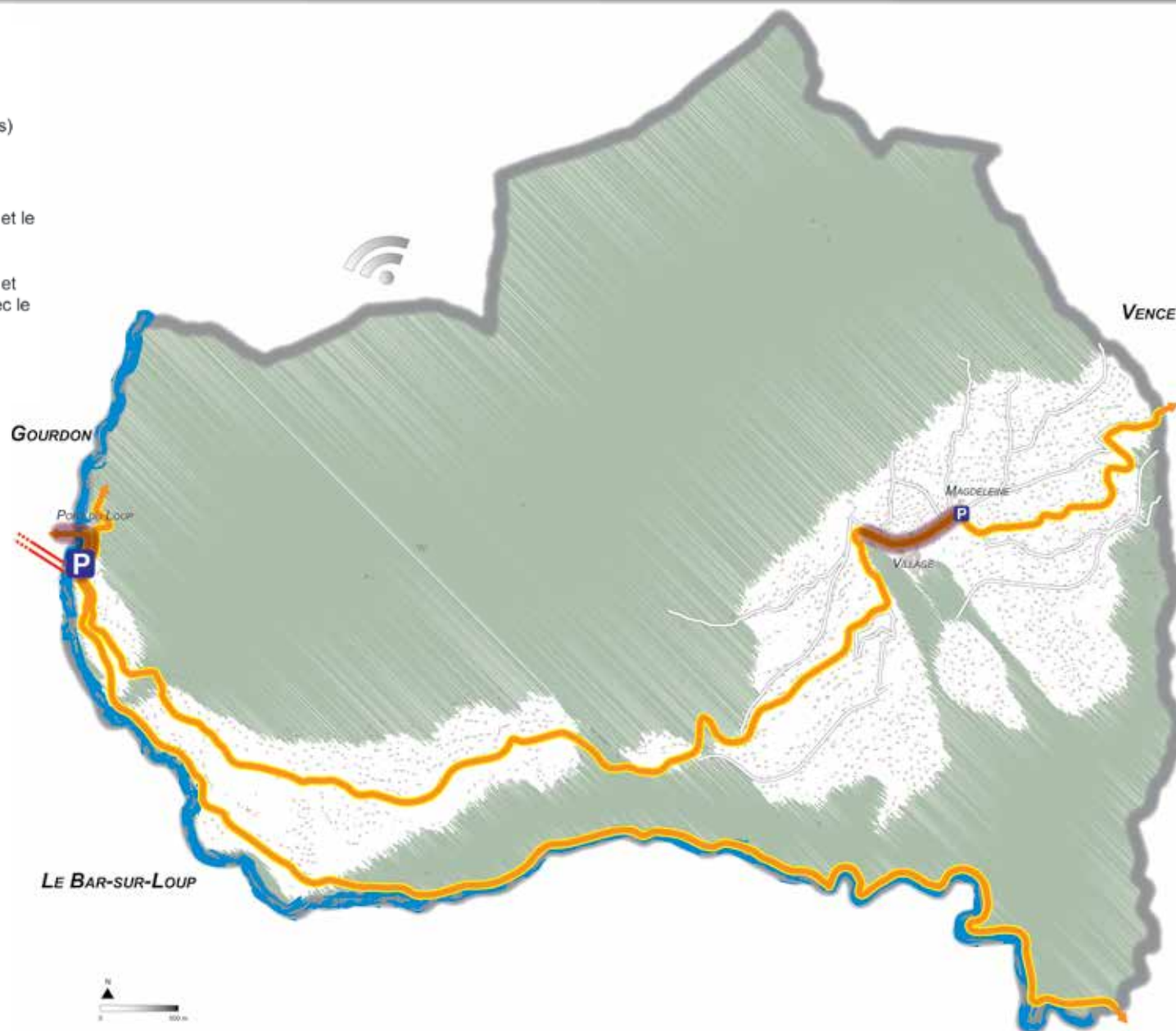
□ Réorganiser et optimiser l'offre de stationnements :

- Organiser le stationnement en cohérence avec le développement des transports collectifs et des lieux de covoiturage.
- Maintenir et développer les parkings publics à proximité du centre historique pour poursuivre la limitation d'accès aux véhicules motorisés.
- Améliorer l'accessibilité des Gorges du Loup et faciliter les liens entre le hameau du Pont du Loup et le village de Gourdon, notamment par la création de nouvelles aires de stationnement.

□ Équiper le territoire du « tout numérique » :

- Participer à la mise en oeuvre des priorités d'aménagement numérique définies dans le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) – *desservir en très haut débit les zones d'activité et les bâtiments publics, permettre le développement du dégroupage, favoriser la montée en débit de l'ensemble des foyers...*
- Promouvoir le télétravail.

-  Promouvoir et développer les transports collectifs
-  Améliorer les accès, tout en favorisant un maillage par les modes doux (piétons, vélos)
-  Augmenter l'offre en stationnement
-  Développer les liaisons entre Pont du Loup et le village de Gourdon
-  Sécuriser la traversée des centres urbains et veiller à une organisation harmonieuse avec le cadre de vie
-  Equiper le territoire du « tout numérique »





ORIENTATION N°5

*PROMOUVOIR UNE VILLE ACTIVE, EN
ADAPTANT L'OFFRE EN LOGEMENTS*



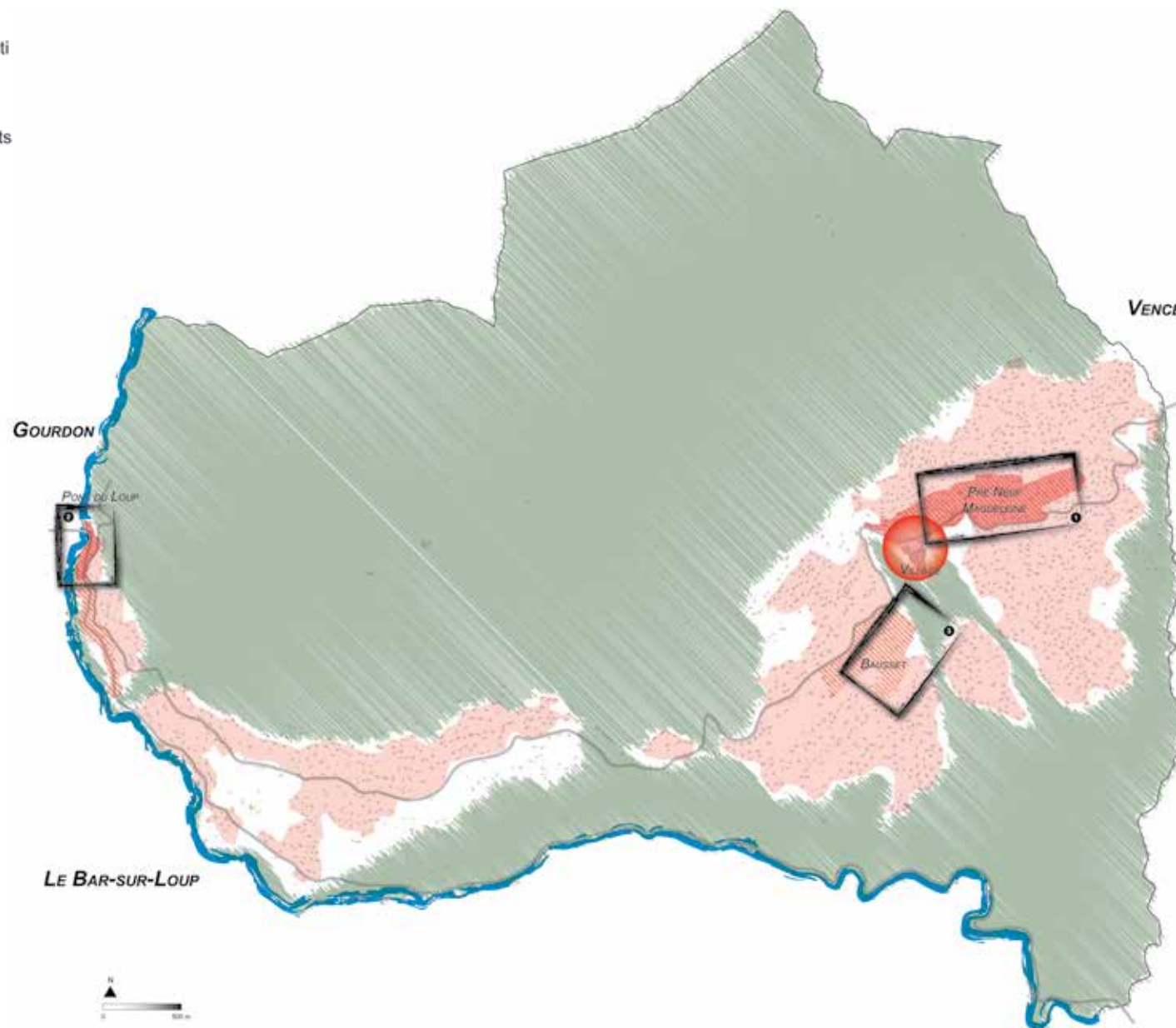
- **Encourager la protection ainsi que la valorisation du patrimoine bâti du centre ancien du village de Tourrettes-sur-Loup et la réhabilitation du hameau de Pont du Loup** – favoriser les opérations de réhabilitation dans le parc de logement existant.
- **Renforcer la centralité de certains quartiers** – *donner la priorité aux secteurs situés à proximité des principaux axes de communication et des points d'arrêts de transports collectifs (Pont du Loup, la Magdeleine, le Pré Neuf, etc).*
- **Développer les espaces stratégiques de développement urbain, en répondant aux objectifs de mixité sociale et fonctionnelle :**
 - Le quartier du Pré Neuf / La Magdeleine, et le développement d'une offre en logements en lien avec un pôle culturel, sportif et associatif.
 - Le hameau de Pont du Loup, et la réalisation d'un projet d'aménagement global cohérent, porté par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, et précisé dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
 - Les quartiers des Vallons et du Bausset, où l'aménagement sera déterminé après une réflexion urbaniste forte, conditionnée par la préservation des éléments patrimoniaux et écologiques identitaires. La créativité architecturale sera recherchée.
- **Diversifier l'offre en logement et favoriser la mixité sociale et spatiale :**
 - Mettre en oeuvre les objectifs définis dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) – *création de 18 logements locatifs sociaux supplémentaires*



par an.

- Adapter l'offre en logements aux besoins des ménages et aux nouvelles structures familiales – *logement pour actifs, logement de plus petite taille, logement locatif conventionné* – sur l'ensemble de la commune, en mettant en place des outils favorisant la mixité sociale.
 - Offrir la possibilité d'édifier des formes d'habitat alternatives – *petits immeubles collectifs ou habitat individuel groupé* –, compatibles avec l'urbanisation existante et intégrées au paysage communal.
- **Inciter à l'amélioration des performances énergétiques et à la production et l'autoconsommation d'énergie renouvelable dans les bâtiments :**
- Faciliter le recours aux énergies nouvelles, sous réserve de la protection des sites et des paysages – *panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toitures, aérothermie et géothermie basse température, biomasse-bois en foyer fermé pour les bâtiments individuels* –. Un effort particulier sera demandé aux constructions neuves.
 - Intégrer la Haute Qualité Environnementale (HQE) et l'autoconsommation énergétique (réseau de chaleur, chaufferies-bois) dans les opérations d'aménagement, tout en favorisant l'innovation architecturale.
 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments anciens – *intégrer les réglementations thermiques en vigueur (RT 2012, RT 2015) et répondre aux objectifs nationaux (en 2020, tous les bâtiments publics devront être réalisés en basse consommation et en énergie passive ou positive)*.

-  Encourager la réhabilitation du patrimoine bâti
-  Renforcer la centralité de certains quartiers, notamment ceux à proximité des axes de communication et des principaux équipements
-  Favoriser une mixité sociale et spatiale et diversifier l'offre en logements
-  Développer les secteurs stratégiques de renouvellement urbain et d'aménagement :
 - 1 - quartier du Pré Neuf / La Magdeleine
 - 2 - hameau de Pont du Loup
 - 3 - quartiers des Vallons et du Bausset
-  Contenir l'urbanisation et préserver les boisements et les espaces remarquables





ORIENTATION N°6

*FIXER DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE
CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE
CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN*



Constats

Depuis l'approbation du POS en 1991, l'urbanisation s'est développée peu à peu de manière continue d'Est en Ouest, autour du centre historique. Il s'agit principalement d'habitat pavillonnaire, sur de grandes parcelles. Un deuxième pôle s'est créé autour du hameau de Pont du Loup, le long des Gorges du Loup.

Malgré ce développement, l'analyse de l'évolution de l'occupation des sols permet de constater que les espaces non artificialisés restent les plus prégnants – près de 80 % du territoire communal est « naturel » (forêts, espaces ouverts, espaces agricoles, etc) ; les zones artificialisées représentent 20 % (environ 610 hectares) –.

Aujourd'hui cependant, le POS ne correspond plus aux besoins communaux, au contexte législatif et au territoire :

- **Les capacités d'urbanisation offertes par le POS ne sont pas suffisantes pour accueillir la population nouvelle** – seulement 170 unités supplémentaires pourraient être créées avec les dispositions en vigueur du POS.
- **Le modèle urbain développé n'est pas compatible avec une gestion économe du territoire** – le système urbain développé par le POS nécessite en moyenne environ 1 700 m² d'espaces minéralisés par habitant (construction, accès, équipements, etc).
- **Les nouvelles dispositions offertes par la loi ALUR ne sont pas cohérentes avec la préservation de l'environnement, du paysage et du cadre de vie.**
- **La commune est un territoire fortement contraint** – loi Montagne qui impose une urbanisation en continuité, risques naturels qui « gèlent » la constructibilité des terrains les plus impactés, topographie, etc –.



Besoins

La municipalité souhaite donc proposer un aménagement du territoire communal cohérent et harmonieux, lui permettant de **répondre favorablement aux futurs besoins** de la population, tout en veillant à **maintenir les grands espaces naturels** et **proposer un cadre de vie de qualité** dans les secteurs urbains constitués.

Dans une logique de territoire élargi et dans le respect des objectifs du SCoT, le scénario d'évolution de la croissance démographique s'établit selon une tendance à la hausse : les perspectives d'évolution de la **croissance démographique sont établies à + 0,9 % en moyenne par an** à l'horizon du PLU.

Ainsi, à **l'horizon 2025**, la commune devrait compter **4 486 habitants**, ce qui conduirait à **38 habitants supplémentaires par an** et la **création d'environ 18 résidences principales par an**.

Par ailleurs, ce scénario de croissance détermine et projette la consommation d'espaces nécessaires au développement de la commune. Dans l'hypothèse qu'aucun changement profond des modes d'occupation ne soit engagé et au regard du système tendanciel passé, le développement urbain (logements, équipements, stationnement, espaces minéralisés, etc) nécessiterait environ 80 hectares supplémentaires à l'horizon 2025 pour répondre à l'accroissement de la population.



Objectifs

Au regard du développement urbain existant et de l'estimation des besoins à l'horizon 2025, le PLU fixe alors les objectifs suivants :

- Réduire les limites urbaines, dans le respect de l'environnement :
 - Protéger les espaces naturels remarquables de la commune et les continuités écologiques.
 - Limiter le mitage sur les coteaux et les boisements, en préservant les espaces paysagers sensibles.
 - Assurer le maintien de l'agriculture.
 - Prendre en compte les risques naturels.
 - Intégrer une trame verte et bleue.

→ Ainsi, par une protection forte sur tous les espaces naturels remarquables et protégés, par une gestion territoriale des risques naturels, par le maintien d'espaces de nature..., **aucun espace naturel et agricole du POS ne sera ouvert à l'urbanisation dans le PLU.**

→ De plus, le PLU se fixe une ambition plus forte ; celle de **réduire l'enveloppe urbaine pratiquement d'un tiers**. Les 23 % d'espaces urbains et péri-urbains au POS (zones U et NB) sont réduits à 16 % dans le PLU.
- Réduire la consommation foncière par habitant :
 - Encourager la réalisation de nouvelles formes urbaines et viser une typologie urbaine mieux répartie et plus dense.

→ Ainsi, le développement urbain proposé dans le PLU devra permettre d'**atteindre**

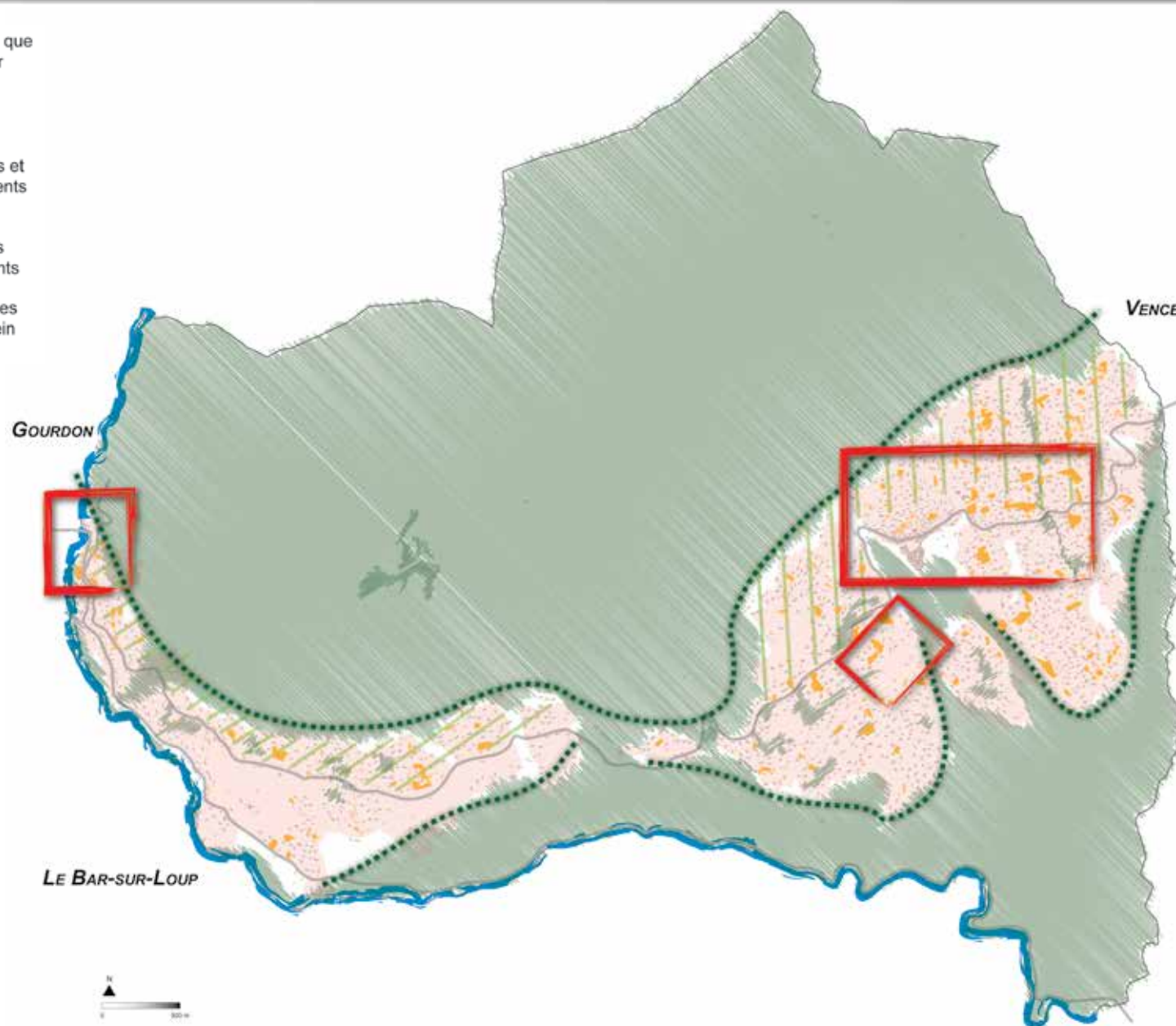


une consommation foncière réduite d'environ 35 %, soit un objectif de consommation moyenne de 1 000 m² d'espaces minéralisés par habitant.

- Développer la ville sur la ville et promouvoir une rénovation urbaine :
 - Favoriser un renouvellement urbain des espaces construits et urbanisés ainsi qu'une densification des secteurs à proximité des centralités urbaines – privilégier une densification dans les quartiers du Pré-Neuf / La Magdeleine, la Gare, le Village et Pont du Loup.
 - Offrir à tous un logement adapté, notamment en permettant la reconstruction de certains bâtis ou leur réaffectation.
 - Privilégier un urbanisme de gestion et de densification du bâti existant en valorisant les « dents creuses ».
- Ainsi, pour répondre aux besoins identifiés en logements à l'horizon 2025, à la mise à niveau de certains équipements publics, aux réaménagements urbains souhaités et aux objectifs de réduction de la consommation foncière, le PLU devra **dégager environ 55 hectares d'espaces non bâtis dans la nouvelle enveloppe urbaine**.
- **Les zones urbaines les plus denses (UA, UB et UC) devront être majoritaires** et permettre de dégager plus de 50 % des nouveaux logements.

ORIENTATION N°6 : FIXER DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

-  Protéger les grands espaces naturels ainsi que les continuités écologiques et favoriser leur connexion
-  Réduire l'enveloppe urbaine existante
-  Préserver les espaces paysagers sensibles et limiter le mitage sur les coteaux et boisements
-  Favoriser le renouvellement urbain et la densification, notamment dans les secteurs urbains constitués, proches des équipements
-  Privilégier la réutilisation des unités foncières non bâties ou résiduelles disponibles au sein de l'enveloppe urbaine existante





SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

DÉVELOPPER UNE VILLE ACTIVE ET UNE OFFRE EN LOGEMENT ADAPTÉE

-  Renforcer la centralité de certains quartiers, notamment ceux à proximité des axes de communication et des principaux équipements
-  Prévoir une évolution des quartiers résidentiels en cohérence avec leur niveau d'équipement et une trame urbaine aérée
-  Développer les secteurs stratégiques de renouvellement urbain et d'aménagement
-  Engager le réaménagement des secteurs de développement urbain et notamment le quartier des Baussets
-  Mettre à niveau l'offre en matière d'équipements culturels, sportifs et scolaires

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PATRIMONIAUX

-  Protéger et préserver l'identité patrimoniale communale et les sites remarquables
-  Préserver les espaces agricoles et renforcer cette activité par le maintien des exploitations
-  Préserver un équilibre «végétal - minéral» et maintenir la qualité paysagère des espaces
-  Assurer des liaisons entre les réservoirs de biodiversité et maintenir des coupures urbaines
-  Concilier les activités pastorales et les activités sportives de nature.
-  Protéger les cours d'eau, maintenir leur qualité et constituer la trame bleue communale
-  Contenir l'urbanisation et préserver les boisements et les espaces remarquables

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION

-  Promouvoir et développer les transports collectifs
-  Augmenter l'offre en stationnement
-  Développer les liaisons entre Pont du Loup et le village de Gourdon

